



BULLETIN MUNICIPAL



Bonjour l'Été !

Juin 2018

Numéro 17

Le Mot du Maire

La trêve estivale arrivant, il est temps de faire un bilan du premier semestre.

L'accessibilité de la Salle des fêtes est terminée. Venez la découvrir lors du Méchoui organisé par le Comité des fêtes, le 7 juillet prochain.

Les travaux de voirie ont été menés avec le Conseil départemental sur la RD81 et RD88 en agglomération. Ils se poursuivront cet été hors agglomération.

A la rentrée, nous engageons d'autres travaux du pool routier, ainsi que les travaux de la réserve incendie du village par l'Entreprise GIULIANI.

Lors du Conseil municipal du 25 juin, nous avons décidé d'expérimenter l'utilisation du boulodrome comme parking pour les randonneurs (VL et camping-car seulement). Un espace dédié à la pétanque et aux jeux pour les enfants sera conservé. Un retour d'expérience sera fait après l'été.

Continuant à valoriser le potentiel touristique et économique de notre village, nous avons délibéré pour l'adhésion de notre commune au Parc Naturel Régional. Il permettra de mettre en valeur et de protéger les espaces ruraux habités comme le nôtre, nos paysages et nos milieux naturels.

Enfin, après l'été, nos petits Conseillers seront à nouveau invités en Conseil municipal des enfants pour que nous réalisions avec eux une action d'ici la fin du mandat.

Mais en attendant, profitons bien des vacances. Je vous souhaite un bel été.

Jean-Pierre VIALATTE

La lettre du 1^{er} Adjoint

Voilà qu'à plusieurs reprises, je suis questionné, interpellé au téléphone, par courrier déposé dans ma boîte aux lettres ou même de vive voix sur des sujets qui touchent la Municipalité et notamment l'Urbanisme.

Je vais répondre en toute transparence sur ma position et ma vision de ce sujet brûlant qu'est l'Environnement.

Quel est l'habitant de notre village qui n'a jamais eu du plaisir à traverser un village propre, accueillant, fleuri ?

Nous n'avons pas besoin d'aller bien loin, nous sommes entourés de village qui en sont l'exemple et je les prends pour exemple car il y a autant sinon plus d'agriculteurs et d'entreprises dans ces communes limitrophes à la nôtre.

L'Etat s'intéresse déjà beaucoup aux filières concernant le traitement des déchets pour éviter les décharges sauvages, les feux de toutes natures ou tout simplement m'entreposage illégal de carcasses, de matériaux, d'appareils électroménagers même sur des terrains privés.

Il est clair que nous « élus », nous nous devons de donner l'exemple pour pouvoir piloter les actions à mener par la Municipalité qui doit répondre aux sollicitations de l'Administration Française.

Notre charmant village est soumis aux lois de la République Française, il n'existe pas de passe-droit lié à des connaissances ou le fait que l'on soit né en cette commune ou y habitant depuis plusieurs générations.

N'attendons pas les obligations de faire ou les sanctions pour ne pas avoir fait pour donner du charme au-delà de la propreté à notre lieu de vie si convivial, car nous sommes sur un passage touristique (Via Garona, Bulletin municipal n° 12) depuis le 1^{er} juillet 2017.

Un article dans le Bulletin n°13 (taillez vos haies) allait déjà dans un esprit de citoyenneté environnementale, ce n'est qu'un début de programme.

Toutes ces actions de dépollution vont embellir notre cadre de vie et prouver que l'on peut se respecter les uns les autres.

La création d'une nouvelle Association pour restaurer et préserver notre Patrimoine, les multiples journées citoyennes, les divers travaux menés par les habitants et les élus dans les bâtiments communaux sont la preuve que le mouvement a commencé, et nous espérons le voir perdurer et s'étendre.

Ne condamnons pas le passé et préparons l'avenir.

David TAVASANI

Implantation des panneaux Lieu-dit

Les panneaux identifiant les lieux-dits du « Teulé et Poumetan » ont été livrés et seront mis en place très prochainement.

A qui incombe l'entretien des cours d'eau ?

En premier lieu au propriétaire riverain : en application des articles L215.14 et suivants du Code de l'Environnement et de l'article 114 du Code Rural **l'obligation d'entretien des cours d'eau (lit et berges) incombe aux propriétaires riverains.**

L'article L215.14 du Code de l'Environnement indique que l'entretien comprend les opérations relatives à l'enlèvement de débris, flottants ou non, afin de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre et de permettre l'écoulement naturel des eaux.

Ces opérations d'entretien doivent être conduites dans le respect de la Loi sur l'Eau et du Code de l'Environnement, notamment pour éviter de dégrader les conditions d'écoulement à l'amont et à l'aval et pour garantir le respect des équilibres du milieu aquatique.

Travaux Salle des fêtes



Les toilettes de la Salle des fêtes sont fin prêtes. Les travaux



de mise aux normes engagés ont été menés d'une main de maître par **Christian Guichereau**.

Une étape de plus accomplie parmi le programme ADAP, des locaux municipaux.

Merci, à **Louis Suffran**, pour cette magnifique porte battante du bar.

Solidarité et dévouement des citoyens



Remerciements à **Brice Davezac et Michel Boulet**, pour avoir dégagé la RD81, dans la côte d'Arnaud-Guilhem, lors de la chute d'un arbre, mardi 12 juin vers 22h00.

Remerciements à **Mickaël Puissegur** pour sa participation aux derniers travaux sur commune.

Rappel

La déchetterie de Saint-Martory est ouverte les mardis matin, mercredis après-midi, vendredis après-midi, samedis matin et après-midi.

Horaires d'été : du 1^{er} avril au 30 septembre, 9h 12h /14h 18 h.

Horaires d'hiver : du 1^{er} octobre au 31 mars, 9h 12 h/ 13h30 17h.

La collecte des encombrants se fait une fois par an. La Mairie affiche et informe les habitants de la date de passage.

Sont ramassés les objets volumineux et trop lourds, n'entrant pas dans le coffre d'une voiture pour les emmener à la déchetterie.

Prévention aux cambriolages



LE RÔLE DE CHACUN

► LE MAIRE

Pivot en matière de prévention de la délinquance dans sa commune, le maire est chargé de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif.

Un protocole peut être signé entre le maire, le préfet et le commandant de groupement afin de définir les modalités pratiques et les procédures d'évaluation du dispositif.

► LES RÉSIDENTS

Sensibilisés aux phénomènes de délinquance au cours des réunions publiques, les habitants du quartier doivent adopter des actes élémentaires de prévention : surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier, signalement aux forces de l'ordre des faits d'incivilités, des démarcheurs suspects, ...

► LA GENDARMERIE

Le dispositif est strictement encadré par la gendarmerie qui veille à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre.

Les relations entre les habitants d'un quartier et la gendarmerie s'en trouvent alors renforcées.

À RETENIR

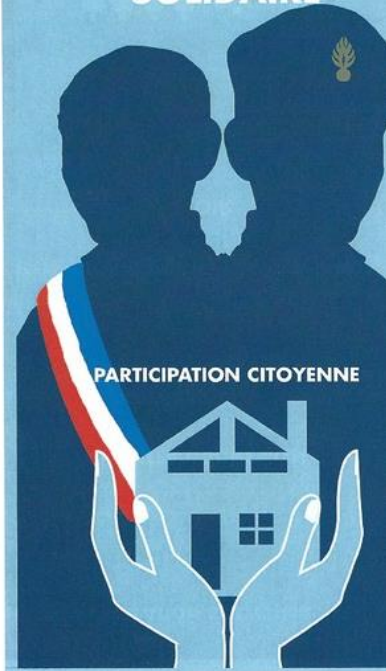
- Engagement du maire dans le champ de la prévention de la délinquance et de la tranquillité publique.
- Renforcement des solidarités de voisinage en créant ou recréant du lien social.
- Renversement du sentiment d'insécurité : rassure les citoyens et dissuade les délinquants potentiels.

contactez votre brigade de gendarmerie :

Saint-Hilaire
05.61.30.23.17



POUR UN ENGAGEMENT SOLIDAIRE



LE DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

UNE DÉMARCHE PARTENARIALE ET SOLIDAIRE

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement.

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Il complète les autres actions de prévention de la délinquance susceptibles d'être conduites au sein de la commune (opération tranquillité vacances, opération tranquillité seniors, réunions de sensibilisation, développement de la vidéoprotection, ...).

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE PARTICIPATION CITOYENNE



IDENTIFIER

Recenser les quartiers concernés



SUSCITER L'ADHÉSION

Organiser une réunion publique



FAIRE SAVOIR

Communiquer (presse, TV) et proposer l'installation d'une signalétique dissuasive



RENFORCER LA VIGILANCE

Sur signalement, provoquer l'intervention de la gendarmerie



ENTREtenir LE LIEN

Procéder à des bilans réguliers



Moustiques soyons vigilants et privons-le d'eau !

La lutte contre les moustiques est une compétence partagée entre l'Etat, les communes et le Département. Le moustique tigre continue de gagner du terrain en Haute-Garonne avec les nuisances qu'il provoque et surtout les risques sanitaires qu'il implique.

L'insecte, d'une espèce particulièrement agressive, peut dans certaines conditions transmettre les virus de la dengue, du chikungunya et du Zika.

Pour lutter contre sa prolifération, cette situation nécessite l'intervention conjointe de l'ensemble des autorités locales. La mobilisation des populations est elle aussi, essentielle.

Les communes ont un rôle à jouer contre la lutte du moustique tigre. Dans ce cadre le Maire peut prendre des mesures destinées à prévenir et à limiter la prolifération des moustiques par voie d'arrêtés.



Videz 1 fois par semaine tous les réceptacles pour éviter les eaux stagnantes,



Rangez à l'abri de la pluie et des irrigations, les brouettes, seaux, arrosoirs, poubelles,



Jetez boîtes et déchets de chantier,



Couvrez de façon hermétique les récupérateurs d'eau, les fûts divers, tous réceptacles pluviaux,



Curez pour faciliter les écoulements des eaux les fontaines, les rigoles,

Entretenez les bassins, piscines, regards, bornes d'arrosage.

Canicule, ouverture du registre du « plan canicule ». Vous pouvez vous faire enregistrer en Mairie pour les personnes à risques, âgées ou handicapées.

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

En période de canicule, il y a des risques pour ma santé, quels sont les signaux d'alerte ?

Crampes	Fatigue inhabituelle	Maux de tête
Fièvre > 38°C	Vertiges / Nausées	Propos incohérents

Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, **appelez le 15.**

En période de canicule, quels sont les bons gestes ?

JE BOIS RÉGULIÈREMENT DE L'EAU	Je mouille mon corps et je me ventile	Je mange en quantité suffisante
Je maintiens ma maison ou frais : je ferme les volets le jour	J'évite les efforts physiques	Je ne bois pas d'alcool
Je donne et je prends des nouvelles de mes proches		

BON À SAVOIR
À partir de 60 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

ATTENTION
Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte, j'ai un bébé ou je suis une personne âgée. Si je prends des médicaments : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

Actualités du Comité des fêtes : Feu de la Saint-Jean, le 22 juin 2018

Les villageois se sont retrouvés aux « Lacombes », autour du Feu pour fêter le solstice d'été.



Comité des Fêtes d'Arnaud-Guilhem



LE SAMEDI MIDI 07 JUILLET A
PARTIR DE 12h30
LE COMITE DES FÊTES VOUS INVITE A :
DEGUSTER UN REPAS TRADITIONNEL
ORIENTAL

« Méchoui » *

*Pour se mêler à la fête le Dress-Code
est : Tenue Orientale !!!*

*Un Prix sera décerné pour la plus
belle réalisation avec des Cadeaux
surprises.*

Prix du repas 15 euros, (enfants de moins de 12 ans : 10 euros)

* Possibilité d'avoir une autre Vnde à signaler à la réservation.

Buvette sur place



Renseignements et Réservations : 05 81 64 51 39 / 06 03 12 62 87/
06 48 08 83 97.

Mail : comitedesfetes-arnaud.guilhem@outlook.fr



Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique.

Association « les Amis du patrimoine d'Arnaud-Guilhem »



Cette association a été récemment créée par **Luc PIERRA** et **Olivier COLIN**, tous deux habitants du village.

Que nous en dit son créateur :

David : Luc, quel est le nom de l'association que vous venez de créer avec Olivier ?

Luc : le nom de notre association est « Les Amis du patrimoine d'ARNAUD-GUILHEM ». Nous parlons de tous les Patrimoines, religieux, culturel et tout ce qui témoigne de la vie de notre village. Nous avons à témoigner de ce qu'était la vie autrefois.

David : Etes-vous nombreux ?

Luc : Pour le montage administratif d'une association, il faut être au moins deux. Dans l'urgence j'ai demandé à Olivier COLIN, s'il était partant et il a répondu favorablement à ma demande. Donc, pour le moment, nous sommes deux. Nous espérons, maintenant que l'association est inscrite au Journal Officiel et à l'INSEE, que d'autres personnes vont nous rejoindre, en ayant pour seule motivation de préserver et faire connaître ce que la population d'Arnaud-Guilhem nous a laissé.

Nous avons également monté cette association afin d'avoir une légitimité administrative nous permettant d'avoir des aides et d'argumenter face au pouvoir public.

David : Quels sont vos projets ?

Luc : Nos projets sont à la fois vastes et simples. Ils concernent le patrimoine religieux :

- l'église, certaines actions ont été déjà réalisées, la réhabilitation du corbillard laissé à l'abandon, restauré par Mme et Mr MISTROT avec la reproduction d'une pièce de bois manquante par Mr Louis SUFFRAN.
- Le nettoyage réalisé lors des journées citoyennes.
- Il nous faut également « redonner vie » aux différentes croix érigées dans le village et retrouver leur signification car les inscriptions sur les pierres s'effacent. Qu'est ce qui était gravé ???, si l'on devine une inscription sur l'unesur l'autre ???, elles sont le témoignage d'un événement, mais lequel... ???, il serait bon de les réécrire avant que tout soit effacé par le temps.

Nos projets concernent aussi le patrimoine architectural : nous avons aussi de magnifiques lavoirs en pierres qui sont le reflet d'un « savoir-faire » et de vie quotidienne des femmes de chez nous, de leur vie de « galère », pas d'eau courante à la maison, pas de machine à laver... il nous faut imaginer ces femmes qui descendent vers les lavoirs avec des brouettes de linge « rincé », et j'insiste sur le mot « rincé », car pas de savon non plus... elles sont au bord de l'eau, il fait beau c'est bien !!! et quand il fait froid !!! alors pour se réchauffer « on papote, on rigole » on est entre femmes..., pour s'évader, pour oublier quelques instants les enfants et le mari, pour ne plus penser à ce que l'on va manger ce soir...ne pas s'inquiéter du lendemain..., mais le rinçage terminé, il faut rentrer, on met le linge encore mouillé, encore plus lourd dans la brouette...et on remonte la pente...elle est raide, mais il faut pousser et sur une route autre que celle d'aujourd'hui.

Imaginez, puisque l'on parle de linge, comment s'habillaient t'ils ??? Cela fait aussi partie de notre patrimoine, le linge, les chaussures à clous, les sabots de tous les jours, les sabots pour aller à la messe, les sabots pour les grandes occasions, les mariages, les baptêmes. Les cols celluloïd, les cravates, les ombrelles, les robes, les blouses pour le travail, les chapeaux, les objets de tous les jours ; couteaux, fourchettes, assiettes, verres, pots, cheminées, les objets autour du feu, les chaises en paille, les lampes, les chandeliers, les lits, les berceaux, tout ce qui touche les enfants à l'école, les jouets, les tabliers, les cartables, les bancs d'écoliers, le tableau noir, les craies murales, les plumiers, les encriers, les plumes et portes plumes....

Je rêve de réaliser un jour des expositions avec comme thème « Autrefois l'Ecole », « Autrefois, une chambre », « Autrefois, une salle à manger », « Autrefois, une cuisine », etc...

David : Voilà, je pense Luc que beaucoup de messages seront entendus au travers de cette interview. Je te laisse la parole pour conclure.

Luc : Oui David, c'est sur ce rêve que nous mettons fin à cet entretien. Nous aurons l'occasion de communiquer dans un prochain bulletin.

J'en profite pour faire passer un message aux Arnaud-Guilhemois(es) qui ont prévu de vider leurs greniers, de ne pas tout jeter à la déchetterie. Prenez contact avec nous, laissez-nous un message en Mairie, cela permettra à l'association de laisser un témoignage à nos enfants !

David : Je te remercie Luc et au prochain bulletin !

Félicitations à Sandrine et Didier Daramy

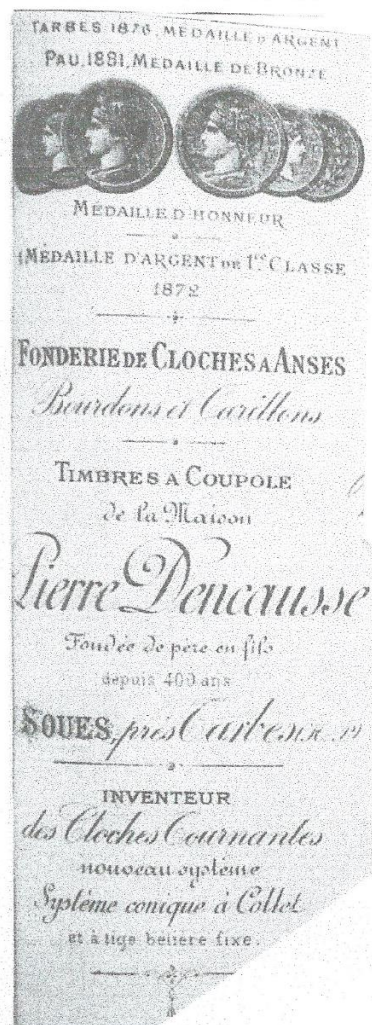
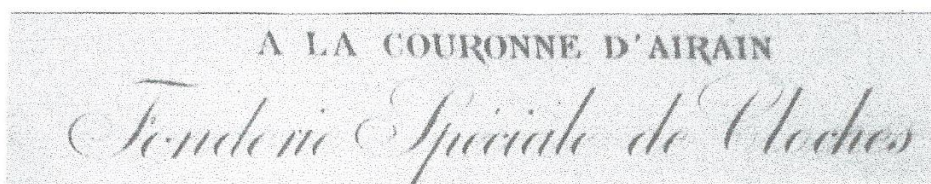


Leur union a été célébrée dans notre Salle des mariages qui pour eux, s'est refait une beauté.

Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur.

Un peu d'histoire

Le remplacement de la grosse cloche (1899)



C'est peut-être durant l'année 1898 que la grosse cloche s'est fêlée. La solution a consisté à faire reprendre la cloche par un fondeur afin de réutiliser le métal et en faire une nouvelle. C'est à l'entreprise Dencausse de Souès près de Tarbes que le maire s'adresse. Cette entreprise travaille depuis de nombreuses années dans tout le sud-ouest.

La lettre d'engagement indique que « Le sieur Dencausse s'engage à reprendre la grande cloche pesant environ 360 kg pour la somme de 150 francs. La commune s'engage à fournir 52 kg de vieille matière. Le sieur Dencausse garantit le son de la cloche, la bonne harmonie, la beauté du moulage et la richesse des décors, la casse et la fêlure pendant cinq ans du jour de la réception ».

Le 3 mars 1899, il écrit au maire ; « Je vous ai expédié la cloche, le battant et la courroie. La cloche pèse 357 kg, le battant 11 kg. La cloche sera ce soir vendredi à Saint-Martory. Vous pouvez aller la chercher dimanche matin. Je vous engage, et votre parole est engagée, à la faire voir par beaucoup de personnes et surtout à la commune de L'estelle (sic) ».

La cloche est arrivée à la gare de Saint-Martory. On ne sait pas comment elle fut amenée à Arnaud-Guilhem ni comment elle fut remplacée dans le clocher. Dans un contrat passé avec une autre commune, il est précisé que « le sieur Dencausse s'engage à assister à la descente des vieilles cloches et à la mise en place des nouvelles. La commune fournira les ouvriers nécessaires ». Cela ne semble pas avoir été le cas ici car il n'en est pas fait mention dans le recueil des délibérations du conseil municipal.

Le coût total de l'opération a été de 204,40 francs :

- reprise de l'ancienne cloche (345 kg) : 150 fr
- nouvelle cloche (357 kg)..... : 38,40 fr
- un battant neuf..... : 16,50 fr
- une courroie..... : 6,00 fr
- reprise du vieux battant (13 kg)..... : - 6,50 fr

On peut lire l'inscription suivante : Mr LOUGE JOSEPH PRETRE Mr SUFFRAN Jn PIERRE
TRESORIER PARRAIN Me BOUE NEE SARLABOUS Fse BERTRANDE MARRAINE Mr BOUE
Jn MARIE MAIRE

Elle porte également la marque de l'entreprise et la date (1899)



De quand datait la cloche remplacée ? Peut-être de 1666 comme la cloche voisine. Si tel est le cas, le décret de la Convention Nationale (1793) n'aurait pas été appliqué chez nous ; ce décret exigeait en effet que toutes les cloches des églises et chapelles soient déposées pour être fondues et servir à la confection de canons, chaque paroisse ne pouvant conserver qu'une seule cloche.

La deuxième cloche est plus petite et porte l'inscription suivante : SANCTE MARTINI ORA PRO NOBIS BENEDICTUS NOMEN DOMINI (Saint Martin priez pour nous Béni soit le nom du Seigneur). D'un côté, on voit la Vierge portant l'enfant Jésus. De l'autre côté est représentée une crucifixion. On lit aussi la date (1666).

Une troisième cloche, plus petite, est placée au dessus des deux précédentes. Elle a été fondue en 1805 par l'entreprise Berta de Toulouse.

JCM



Merci de ne pas jeter sur la voie publique.